

Immatriculation

Société à responsabilité limitée

Données à inscrire

<input checked="" type="checkbox"/> Dénomination ou raison sociale	page 2	<input checked="" type="checkbox"/> Exercice social	page 3
<input type="checkbox"/> Enseigne(s) commerciale(s)		<input checked="" type="checkbox"/> Associé(s)	page 4
<input checked="" type="checkbox"/> Forme juridique	page 2	<input checked="" type="checkbox"/> Administrateur(s) / Gérant(s)	page 6
<input checked="" type="checkbox"/> Siège social	page 2	<input type="checkbox"/> Délégué(s) à la gestion journalière	
<input checked="" type="checkbox"/> Objet social	page 2	<input type="checkbox"/> Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes	
<input checked="" type="checkbox"/> Capital social / Fonds social	page 2	<input type="checkbox"/> Fusion / Scission	
<input checked="" type="checkbox"/> Date de constitution	page 3	<input type="checkbox"/> Liquidation volontaire	
<input checked="" type="checkbox"/> Durée	page 3		

Dénomination ou raison sociale

Dénomination ou raison sociale

GS 16 S.à r.l.

Le cas échéant, abréviation utilisée

Forme juridique

Forme juridique

Société à responsabilité limitée

Mention supplémentaire (le cas échéant)

Siège social

Numéro

6A

Rue

route de Trèves

Code postal

2633

Localité

Senningerberg

Objet social

Objet social (indication)

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut emprunter de toute manière, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé uniquement, des titres, des obligations et des débetures et tout type de dette ou d'autres titres de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris les revenus de tous emprunts et / ou des problèmes de titres de créance à ses filiales, sociétés affiliées et à d'autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Il peut aussi donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toutes autres sociétés, qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut aider de quelque façon les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir, transférer ou grever tout o

 Objet social incomplet

Capital social / Fonds social

Type

Fixe

Montant

12 000

Devise

GBP (Livre Sterling)

Etat de libération

Total

Pourcentage, le cas échéant

Date de constitution

Date de constitution

30/11/2015

Durée

Durée

Illimitée

Date de fin

Exercice social

Premier exercice ou exercice raccourci

Du

30/11/2015

Au

31/12/2016

Exercice social

Du

01/01

Au

31/12

Associé(s)

1

Nouvel associé :

B164566 - QD Europe S.à r.l.

page 5

1 | **ouvel sso ié :****B164 66 - QD Europe S.à .l.**

Typ de personne

Personne morale luxembourgeoise

Persone morale luxembourgeoise

N° d'immatriculation u RCS

B 64566

Dénomination ou raison sociale

QD Europe S.à .l.

Forme juridique

Société à responsabilité limitée

Mention supplémentaire (le cas échéant)

Adresse social

Numéro

6A

Rue

Route de Trèves

Code postal

26 3

Localité

Senningergerg

Partisociales

Type(s) de parts (le cas échéant)

1 |

parts sociales

Nombre de parts détenues

12 000

Administrateur(s) / Gérant(s)

Régime de signature statutaire (indication)

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérant(s) si plus d'un Gérant a été nommé.
Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

		Modifier	Rayer
<u>1</u>	Nouvel administrateur / gérant : Al-Sayed Khaled Mohamed Ebrahim		page 7
<u>2</u>	Nouvel administrateur / gérant : Al-ansari Fahad Mohd		page 8
<u>3</u>	Nouvel administrateur / gérant : Al-Otaibi Saad Farhan J. A.		page 9
<u>4</u>	Nouvel administrateur / gérant : Kashyap Amit		page 10
<u>5</u>	Nouvel administrateur / gérant : Julius Frances Mary		page 11
<u>6</u>	Nouvel administrateur / gérant : Abdouh Amine		page 12

1 | **Nouvel administrateur / érant :****Al-Sayed Khaled Mohamed Ebrahim****Personne physique**

Nom	<input type="text" value="I-Sayed"/>	Prénom(s)	<input type="text" value="Khaled Mohamed Ebrahim"/>
Date de naissance	<input type="text" value="06/0 /1 66"/>	Lieu de naissance	<input type="text" value="Hidd"/>
		Pays de naissance	<input type="text" value="Bahreïn"/>

Adresse privée ou professionnelle

Numéro	<input type="text"/>	Rue	<input type="text" value="Lusail Street"/>
Bâtiment	<input type="text"/>	Étage	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text" value="Doha"/>
		Pays	<input type="text" value="Qatar"/>

Type de mandat

Organe	<input type="text" value="Comité de gestion"/>	Fonction	<input type="text" value="Généraliste de catégorie A"/>
Pouvoir de signature (indication)			
<input type="text"/>			

Durée du mandat

Date de nomination	<input type="text" value="30/11/2015"/>	Durée du mandat	<input type="text" value="Indéterminée"/>
Date d'expiration du mandat	<input type="text"/>	ou	<input type="text"/>
jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année			

2 | N u el adm nistrateur / gér nt :

Al-ansar Fahad Mohd**Personne physique**

Nom

Al- nsari

Pré om s)

Fahad Mohd

Date de nai sa ce

23/12/1980

Lieu d n issance

Qatar

Pays de n issanc

Qa ar

Adresse privée ou profession elle

Numéro

Rue

Lusail Str et

Bâtiment

Etage

Code postal

Local té

oha

Pays

Qatar

Type de ma dat

Organe

conseil de gé an e

Fonction

érants d C tégorie A

ouvoir de signatu e indication

Du ée du mandat

Date de nomin ti n

30/11/2015

Durée du ma dat

Indétermi ée

ate d'expiratio du mandat

jusqu'à 'as em lée gén ra e qui se tiendra en l'année

o

3 | Nou el adminis rate r / gé an :

Al-Otaib Saad Farhan J. A.

Personne physiq e

Nom

Al Ot ibi

Pré om s)

Saad Farhan J. A.

Date de naissance

06/04/ 973

Lieu de n is ance

Arabie Saou ite

Pays de nais ance

Ar bi Saoudite

Adresse privée ou pro essionnelle

Numéro

Rue

Lus il Street

Bâtiment

Etage

Code post l

L calité

Doha

Pays

Qatar

yp de mandat

Organe

conseil d gérance

F nction

Gé an s de Caté orie A

Pouvoir de sig ature (ind ca ion)

Durée du mandat

Date d n mination

30/11/2015

Duré du mandat

In ét rminée

Date d'ex iration du mandat ou j squ à 'assemb ée générale qui se tiendra en l'année

ou

4 Nouvel administrateur / gérant :**Kashyap mit****Personne physique**

Nom

Kashyap

Prénoms

Amit

Date de naissance

13/02/1976

Lieu de naissance

Sri Lanka

Pays de naissance

Inde

Adresse privée ou professionnelle

Numéro

Rue

Lusail Street

Bâtiment

Étage

Code postal

Localité

Doha

Pays

Qatar

Type de mandat

Objet

conseil de gérance

Fonction

Gérants - Catégorie A

Pouvoir de signature (indiqué)

Durée du mandat

Date de nomination

30/11/2015

Durée du mandat

Indéterminée

Date d'expiration du mandat

jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année

ou

5 | No v l admi istrat e r / gér nt :

Juli s rances Mary

Type e personne

Person e physique

Personne physique

Nom

Jul us

Prénom s)

rances Mary

Date de nais an e

15/06/1967

Lieu de ai sance

Gympie

Pays de naissa ce

Aust al e

Adresse privée ou professionne le

uméro

6A

Rue

route de Trèv s

Bâtiment

Etage

Code postal

2633

Localité

Senningerber

Pa s

Luxembourg

Type de an at

Organe

conseil de gér nc

Fonction

G rants de Ca égorie B

P uvoir de signatur (ndication)

ur e du mandat

Date de nomina io

30/11/2015

Durée du man at

Indétermin e

D te d'expiration du mandat

usqu'à l ass mb ée g éné al qui se tiendra en l'année

ou

6 | **Nouvel administrateur / gérant :****Abdo h mine**

Type de personne

Personne physique

Personne physique

Nom

Abdouh

Prénoms

mine

Date de naissance

18/09/1984

Lieu de naissance

Mknas

Pays de naissance

maroc

Adresse privée ou professionnelle

Numéro

6

Rue

route de Trèves

Bâtiment

Etage

Code postal

2633

Localité

Senningerberg

Pays

Luxembourg

Type de mandat

Organe

conseil de gérance

Fonction

Gérants de Catégorie B

Pouvoir de signature (indiqué)

Durée du mandat

Date de nomination

30/11/2015

Durée du mandat

Indéterminée

Date d'expiration du mandat

jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année

ou

GS 16 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Siège social : L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves

CONSTITUTION**30 novembre 2015– numéro 52.158**

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of November.

Before Us Maître Paul **BETTINGEN**, notary residing in Niederanven, Grand- Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

QD Europe S.à r.l., a private liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, ("the Shareholder"), registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 164.566, duly represented by Mrs Julie **BONNEFOY**, employee, residing professionally at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy given on 26 November 2016 in London.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. PURPOSE - DURATION - NAME - REGISTERED OFFICE

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which

shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any way, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company. The Company may assist in any way the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Another object of the Company is the acquisition, development, promotion, sale and management and/or lease for its own account of real

estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all other operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations of companies in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art.4. The Company is incorporated under the name of
“GS 16 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. SHARE CAPITAL - SHARES

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) represented by twelve thousand (12,000) shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such

transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. MANAGEMENT

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will be only be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or one manager, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail, telegram, or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by electronic mail, telegram, or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in writing. The board of managers may, with the joint signature of at least 75% of the class A managers and 100% of the class B managers, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, telegram, or facsimile, or any other similar means of communication, to be

confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. COLLECTIVE DECISIONS OF THE SHAREHOLDERS - DECISIONS OF THE SOLE SHAREHOLDER

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions

of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. FINANCIAL YEAR - ANNUAL ACCOUNTS - DISTRIBUTION OF PROFITS

Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. DISSOLUTION - LIQUIDATION

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

TRANSITORY MEASURES

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2016.

SUBSCRIPTION AND PAYMENT

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, QD Europe S.à r.l. prenamed and represented as stated here above, declares to subscribe for all of the twelve thousand (12,000) shares, and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

EXPENSES

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100).

RESOLUTIONS OF THE SOLE SHAREHOLDER

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by six (6) managers: four (4) Class A Managers and two (2) Class B Managers:

Class A Managers:

- Mr Khaled Mohamed Ebrahim Al-Sayed, Group Chief Executive Officer, born on 6 June 1966 in Hidd, Kingdom of Bahrain, with his professional address at Lusail Street, PO Box 23175, Doha, Qatar;

- Mr Fahad Mohd Al-Ansari, Senior Director Contracts & Procurement, born on 23 December 1980 in Qatar, with his professional address at Lusail Street, PO Box 23175, Doha, Qatar;

- Mr Saad Farhan J. A. Al-Otaibi, Executive Director, Development, born on 6 April 1973 in Saudi Arabia, with his professional address at Lusail Street, PO Box 23175, Doha, Qatar, and

- Mr Amit Kashyap, Tax Director, born on 13 February 1976 in Shimla, India, with his professional address at Lusail Street, PO Box 23175, Doha, Qatar.

Class B Managers:

- Ms Frances Mary Julius, Lawyer, born on 15 June 1967 in Gympie, Australia with professional address at 6A route de Trèves L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, and

- Mr Amine Abdouh, Accountant, born on 18 September 1984 in Morocco, Meknes, with professional address at 6A route de Trèves L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.- The managers are appointed for an indefinite period of time.

3. The address of the Company's registered office is set at L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Paul **BETTINGEN**, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU

QD Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.566 ("L'associé unique"), ici dûment représentée par Mlle Julie Bonnefoy, salariée, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 novembre 2015 à Londres.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. OBJET - DURÉE - DÉNOMINATION - SIÈGE

Art. 1. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut emprunter de toute manière, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé uniquement, des titres, des obligations et des débetures et tout type de dette ou d'autres titres de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris les revenus de tous emprunts et / ou des problèmes de titres de créance à ses filiales, sociétés affiliées et à d'autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Il peut aussi donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toutes autres sociétés, qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut aider de quelque façon les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir, transférer ou grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, le risque de fluctuation des taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "GS 16 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à dans la commune de Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même commune pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. CAPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) représentés par douze mille parts sociales (12.000), d'une valeur de une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un actionnaire ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. GÉRANCE

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérant(s) si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, avec la signature conjointe d'au moins 75% des gérants de catégorie A et 100% des gérants de catégorie B, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. »

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES - DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. ANNÉE SOCIALE - BILAN - RÉPARTITION

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

DISPOSITION TRANSITOIRE

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

SOUSCRIPTION ET LIBÉRATION

Les statuts étant ainsi rédigés par la partie comparante QD Europe S.à r.l. susmentionnée et représentée comme dit ci-dessus, cette partie comparante déclare souscrire à l'ensemble des douze mille (12,000) parts sociales et déclare les avoir libérées intégralement par un apport en espèces d'un montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

FRAIS

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

RÉSOLUTIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société sera gérée par six (6) gérants: quatre (4) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B:

Gérants de Catégorie A:

- Mr Khaled Mohamed Ebrahim Al-Sayed, Président Directeur General, né le 6 juin 1966 à Hidd, Bahrain, ayant son adresse professionnelle à Lusail Street, PO Box 23175, Doha, Qatar ;

- Mr Fahad Mohd Al-ansari, Directeur Contrats & Marchés Publics, né le 23 décembre 1980 au Qatar, ayant son adresse professionnelle à Lusail Street, PO Box 23175, Doha, Qatar ;

- Mr Saad Farhan J. A. Al-Otaibi, Directeur Exécutif, Développement, né le 6 avril 1973 en Arabie Saoudite, ayant son adresse professionnelle à Lusail Street, PO Box 23175, Doha, Qatar, et

- Mr Amit Kashyap, Directeur Taxes, né le 13 février 1976 à Shimla, en Inde, ayant son adresse professionnelle à Lusail Street, PO Box 23175, Doha, Qatar.

Gérants de Catégorie B:

- Ms Frances Mary Julius, Avocate, née le 15 juin 1967 in Gympie, Australia ayant son adresse professionnelle au 6A route de Trèves L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, et

- Mr Amine Abdouh, Comptable, né le 18 Septembre 1984 in Meknas, Morocco, ayant son adresse professionnelle au 6A route de Trèves L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.- Les gérants sont nommés pour une période illimitée.

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

DONT ACTE

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

(signé) **Julie Bonnefoy, Paul Bettingen**

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 01 décembre 2015

1LAC / 2015 / 37797

Reçu 37797

Le Receveur (signé) Paul Molling

- Pour copie conforme -

Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 décembre 2015.